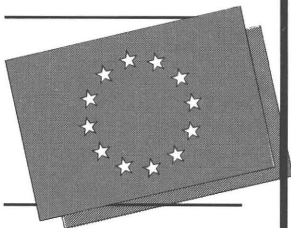


Bulletin mensuel
du Bureau de Presse
et d'Information
pour la Belgique

Commission des
Communautés
européennes



Sommaire

- 2 Tourisme
- 5 Coopération au
 Niger
- 6 Objectif 1992
- 10 Programme
 "Joule"
- 11 Education

L'EUROPE SOCIALE SUR LES RAILS

La Commission vient d'adopter le 17 mai son avant-projet de Charte Communautaire des Droits Sociaux Fondamentaux. Les droits inclus dans la Charte représentent les éléments essentiels qui concrétisent la dimension sociale du Marché intérieur, plus particulièrement au regard de la libre circulation des travailleurs, des conditions de vie et de travail, de la protection sociale, de la formation et de la cohésion économique et sociale. Dans cet avant-projet, la Commission propose que les Chefs d'Etat et de gouvernement proclament dans le cadre d'une Déclaration solennelle le contenu de la Charte sociale. Elle demande aussi un mandat pour que la Commission puisse produire avant le 30 juin 1990, un programme d'action ainsi qu'un premier ensemble d'instruments communautaires afin de mettre en œuvre la Charte. Sur base des avis du Conseil des Ministres du Travail et des Affaires Sociales du 12 juin, la Commission adoptera son projet définitif en juillet prochain. Les partenaires sociaux seront aussi consultés avant cette échéance.

La Commission est convaincue que 1992 ne sera un succès que si l'ensemble des partenaires sociaux y sont associés, et qu'il n'y aura pas de croissance économique soutenue dans la Communauté sans un consensus social. L'Europe ne peut se bâtir sans l'avis des entreprises, ni sans celui des travailleurs et des citoyens. Il faut éviter, comme la Commission le soulignait dès 1985, que des distorsions de concurrence ne conduisent à des formes de dumping social.



LES DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX

1. Amélioration de conditions de vie et de travail
2. Droit à la libre circulation des travailleurs salariés et indépendants
3. Droit à un emploi et à une rémunération juste
4. Droit à la protection sociale
5. Droit à la liberté d'association et à la négociation collective
6. Droit à la formation professionnelle
7. Droit à l'égalité de traitement et de chances entre les hommes et les femmes
8. Droit à l'information, à la consultation et à la participation des travailleurs
9. Droit à la protection de la santé et de la sécurité dans le milieu de travail
10. Protection des enfants et des adolescents
11. Droit à des moyens d'existence suffisants pour les personnes âgées
12. Insertion des personnes handicapées dans la vie active.

BELGIQUE

Pauvreté - Les neuf banques alimentaires belges (une à Bruxelles et dans chaque province sauf le Brabant) ont aidé environ 32.000 personnes au cours de l'hiver 1989. Les ressources proviennent des excédents des stocks européens, du financement de la CE, du secteur alimentaire national, de l'industrie ou des magasins de distribution.

Aides régionales - Dinant et Philippeville ne sont plus reprises dans la liste des aides communautaires (FEDER ou Programme de développement intégré) alors qu'elles connaissent un revenu par habitant très inférieur à la moyenne belge et européenne, un taux de chômage nettement supérieur et une forte réduction de la main-d'œuvre locale" a rappelé Michel Lebrun, président du groupe P.S.C. à la Chambre en signe de protestation à Paul De Keersmaecker, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture.

Groupe Coudenberg - Le "Groupe Coudenberg", centre de réflexion sur les problèmes institutionnels et communautaires de la Belgique a présenté son étude sur la nouvelle réforme institutionnelle belge (1988-1989) intitulée "The Belgian Framework". Selon le texte, les premiers pas de la Belgique vers un fédéralisme plus classique pourront servir de modèle au fédéralisme européen, préservant la diversité des cultures.

Elections - Un nouveau parti se présente aux élections européennes, créé dans la partie flamande de la Belgique : Arc-en-Ciel. Cette initiative est née de la rupture du mouvement "Doorbraak" qui s'était réuni autour de Jef Ulburghs, membre du Parlement européen dans les Non-Inscrits. A la tête de cette nouvelle liste : Fons Weyens, assistant de Jef Ulburghs.

Bourses - Pour l'année académique 1989-1990, le secrétariat d'Etat à l'Europe de 1992 attribuera 10 bourses de 20.000 francs (5 du côté néerlandophone, 5 du côté francophone) à des étudiants consacrant leur mémoire ou leur thèse de fin d'études à l'Europe de 1992. Les dossiers individuels devront être rentrés pour le 1er novembre 1989 auprès de la Fédération des étudiants francophones (FEF) et de la Vereniging van

Le Comité Economique et Social, dans son avis préliminaire sur la Charte adopté en février dernier, et le Parlement européen dans sa Résolution de mars 1989 sur la "Dimension sociale du Marché Intérieur" ont souligné l'importance d'un signal politique dans ce domaine.

Le Président de la Commission, M. Jacques Delors, a rappelé l'enjeu des débats : "Il est nécessaire de trouver une dimension sociale acceptable pour tout le monde". Le projet de Charte sociale constituera vraisemblablement l'un des principaux dossiers pour le deuxième semestre 1989, pendant lequel la France assurera la présidence du Conseil.

Un contenu ambitieux

D'après les sondages l'Euro-baromètre de mai '89, trois citoyens sur quatre se déclarent favorables à l'adoption pure et simple de la Charte. Celle-ci énumère douze droits fondamentaux et reprend des droits qui ont déjà été avancés par d'autres institutions internationales comme l'Organisation Internationale du Travail et le Conseil de l'Europe. Les garanties offertes sont principalement destinées aux travailleurs. Un salaire suffisant, de bonnes conditions de travail, des normes de sécurité élevées, etc. Les enfants, les mineurs, les chômeurs et les personnes âgées ne sont pas oubliés : interdiction de travailler avant 16 ans pour les premiers, et un revenu minimum, pour les seconds (voir tableau).



L'EUROPE VAUT LE DETOUR

1990, Année Européenne du Tourisme. Cette décision du Conseil du 21 décembre 1988 encouragera chacun, tant le touriste que l'homme d'affaires à se déplacer plus facilement dans ce grand espace sans frontières, qui lui appartiendra pleinement après 1992. Le voyageur ordinaire est devenu un citoyen de l'Europe en puissance. D'ores et déjà, des dispositions rendent le voyage plus agréable et renforcent l'impression d'être partout chez soi en Europe. Au cours des trois prochaines années, cette sensation s'amplifiera jusqu'à devenir un droit.

Facilités d'accès

En cette année 1989, la plupart des ports et des aéroports européens réservent aux citoyens de la CE des couloirs spéciaux qui permettent d'accélérer les contrôles de douane et de police. C'est le cas en Grande-Bretagne où, depuis peu, les voyageurs européens embarquent dans leur avion via le même couloir d'accès que les Britanniques. La deuxième phase de libéralisation des transports aériens devrait déjà dissoudre peu à peu les files d'attente habituelles en haute saison.

Le marché des souvenirs et des achats à l'étranger se simplifie avant d'arriver sur un plan d'égalité avec les emplettes

nationales. L'importation en franchise, c'est-à-dire sans acquitter de taxe au passage de la frontière, permet de rapporter dans le pays d'origine des objets achetés dans un autre Etat membre (voir tableau n° 1 pour le montant des franchises). Une certaine quantité de cigarettes, de tabac et d'alcool peut être rapportée dans les valises, également sans payer de taxe (tableau n° 2). Si les franchises sont respectées, les automobilistes peuvent passer le poste-frontière à vitesse réduite en apposant sur leur pare-brise un disque vert d'un diamètre de 8 centimètres.

Gagne-pain pour les uns

En moyenne, 180 millions de citoyens des pays membres de la CE voyagent chaque année, pour leurs vacances ou leurs affaires. Le tourisme est un secteur de première importance pour l'économie de la CE produisant environ 5,5 % de son produit intérieur brut (PIB), 6 % de l'emploi total et 8 % de la consommation finale privée. Les différences par pays révèlent la vocation plus marquée des pays du Sud : le tourisme contribue à 8,6 % du PIB en Espagne, 8,2 % au Portugal, 6,6 % en France et en Grèce et 6,3 % en Italie. Jusqu'à 20 % des rentrées espagnoles en devises et 15 % des rentrées grecques proviennent des recettes touristiques. En moyenne, le tourisme sort 4 % de devises des Etats membres et y amène 5 % du total des entrées.

Loisirs pour les autres

Les attraits de l'Europe sont nombreux. Si la Grèce, l'Espagne, la France et l'Italie sont le plus souvent en tête du palmarès des destinations que les Européens préfèrent, tous les pays possèdent leurs amateurs. L'Année Européenne du Tourisme contribuera à encourager les citoyens des Etats membres et notamment les jeunes à visiter leurs partenaires et à prendre davantage conscience de l'existence de la Communauté. Plus des deux tiers des Européens ont visité un ou plusieurs autres pays membres. Cette proportion varie

considérablement, atteignant le sommet de 90 % en Belgique, au Danemark, en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas et moins de 25 % en Grèce. En outre, le nombre de pays visités varie très sensiblement. En dehors de la nationalité, deux facteurs conditionnent ces variations : le revenu familial et le niveau d'instruction. C'est pourquoi, toute une série de mesures seront prises dans le cadre du

tourisme social pour permettre à toutes les couches de la population de découvrir des horizons nouveaux.

Une vaste promotion

Au cours de l'Année Européenne du Tourisme, divers projets seront soutenus. Ils devront répondre aux critères suivants : faciliter le tourisme intracommunautaire, les coopérations des pro-

fessionnels du tourisme entre différents pays, contribuer à accroître l'emploi hors saison, développer de nouvelles destinations, des formules de voyages novatrices, des projets pilotes qui seraient valables pour d'autres pays ou régions d'Europe, des projets qui s'insèrent harmonieusement dans l'environnement ou l'améliorent, comme le tourisme rural.

La Commission participera jusqu'à 40 % du coût des projets retenus avec un budget global de 2,5 millions d'écus. Elle se chargera d'une campagne d'information et de publicité au sein des Etats membres et aussi des pays tiers. Tant il est vrai que cette Année sera aussi une occasion de coopération entre les Etats membres et les autres pays d'Europe. Les ministres du tourisme l'ont déjà prouvé en invitant les pays de l'AELE (Autriche, Suisse, Finlande, Suède, Norvège, Islande) à participer.

Vlaamse Studenten (VVS). Les décisions seront communiquées le 15 novembre.

Monopole PTT - Marcel Colla, ministre belge des PTT a gagné son offensive contre un texte de directive de la Commission exigeant la libre concurrence de tous les services de télécommunications hormis le téléphone et le télex. Il a trouvé un soutien auprès de ses homologues français, italien et espagnol pour demander une concurrence limitée aux services à valeur ajoutée comme le courrier électronique, le vidéotexte, les services financiers, etc. La Grande-Bretagne, la RFA et les Pays-Bas ne refusent pas une libéralisation plus large.

Pôle Européen de Développement - La région située entre les trois bassins industriels de Longwy (France), Athus (Belgique) et Rodange (Grand Duché du Luxembourg) a bénéficié à deux reprises d'aides européennes des fonds régio-

FRANCHISES EUROPEENNES AUX FRONTIÈRES (1)

Articles divers

Pays d'importation	Marchandises importées d'un Etat membre de la Communauté	Marchandises achetées hors taxes ou importées de pays tiers	Observations
	(*) 350 ECU (*) 90 ECU (a)	45 ECU 23 ECU (a)	a) franchise pour moins de 15 ans
	15.800 F 4.000 F (a)	2.000 F 1.000 F (a)	a) franchise pour moins de 15 ans
	780 DM	115 DM	
	2.750 Kr (b)	350 Kr	b) avec une valeur maximum de 2.200 Kr par pièce
	47.400 Ptas 12.200 Ptas (a)	6.100 Ptas 3.200 Ptas (a)	a) franchise pour moins de 15 ans
	2.400 F 620 F (a)	300 F 150 F (a)	a) franchise pour moins de 15 ans
	250 £	32 £	
	55.500 DRC (b) 14.000 DRC (a)	7.000 DRC 3.500 DRC (a)	a) franchise pour moins de 15 ans b) avec une valeur maximum de 44.500 DRC par pièce
	523.480 Lit 134.610 Lit (a)	67.305 Lit 34.400 Lit (a)	a) franchise pour moins de 15 ans
	266 Ir£ (b) 68 Ir£ (a)	34 Ir£ 17 Ir£ (a)	a) franchise pour moins de 15 ans b) avec une valeur maximum de 58 Ir£ par pièce
	15.800 F 4.000 F (a)	2.000 F 1.000 F (a)	a) franchise pour moins de 15 ans
	890 Fl	125 Fl	
	53.000 Esc 13.500 Esc (a)	7.000 Esc 3.500 Esc (a)	a) franchise pour moins de 15 ans

(*) A partir du 1.7.1989 ce montant passera à 390 écus et à 100 écus pour les jeunes de moins de 15 ans.

Articles spécifiques

Produit	Importé d'un Etat membre de la Communauté	Acheté hors taxes ou importé d'un pays tiers
Cigarettes (pièces), ou Cigarillos (pièces), ou Cigares (pièces), ou Tabac à fumer (grammes)	300 150 75 400	200 100 50 250
Vins tranquilles (litres)	5 4 pour Danemark	2
Mousseux, liqueurs Apéritifs et alcools de 22° max. (litres) ou Boissons alcoolisées de plus de 22° (litres)	3 1,5	2 1
Café (grammes) ou Extraits et essences de café (grammes)	1000 400	500 200
Thé (grammes) ou Extraits et essences de thé (grammes)	200 80	100 40
Parfums (grammes)	75	50
Eaux de toilette (litres)	3/8	1/4

(1) Extrait de "Voyager en Europe" une brochure disponible sur demande aux agences du Crédit Communal

naux et sociaux. Mais, les critères de sous-développement économiques sont revus à la baisse en raison de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CE. Au moment où l'économie luxembourgeoise redémarre, la région ne serait plus assez pauvre pour continuer le projet du Pôle Européen de Développement.

Guerre du lait - La laiterie belge Inco et la société de transformation Inex ont introduit une plainte auprès de la CE contre le groupe laitier Campina. Ce groupe est accusé de racheter d'office le lait des fermiers belges au tarif le plus élevé. Cette pratique n'est pas compatible avec les règles de libre concurrence du Traité CE. Campina déclare ne racheter qu'1 % de la production annuelle de la Belgique.

Environnement - Autre plainte, cette fois-ci déposée par Greenpeace et le Comité de Refus des incinérateurs auprès de la CE pour non respect de huit articles de la directive européenne concernant l'étude d'incidence, lors de l'implantation par la firme Solvay d'une installation de brûlage de déchets toxiques à Jemeppe-sur-Sambre. La plainte porte sur l'absence d'évaluation des incidences sur l'environnement, l'absence d'information et de consultation du public.

Chômage - Contrairement au taux de chômage des jeunes qui a commencé à baisser et à celui des hommes de 25 ans et plus qui diminue régulièrement depuis le début de 1987, le taux de chômage des femmes de 25 ans et plus reste aux environs de 10 % depuis l'été 1987. Depuis cette date, il n'a diminué qu'au Royaume-Uni et en Belgique. Même en Espagne et en Irlande, pays qui ont enregistré une baisse significative du chômage des jeunes et des hommes, le nombre de chômeuses de plus de 25 continue à augmenter depuis deux ans. En mars 1989, le taux de chômage global dans la CE est de 9,4 %.

Revenu minimum - Dans son dernier rapport du 11 avril 1989 sur la pauvreté dans la CE, le CES européen préconise d'améliorer la communication entre les pauvres et la société. C'est pourquoi, il accueille en ses locaux, le 30 juin 1989, le mouvement ATD Quart Monde. Pour la première fois en Europe, une centaine d'exclus de différents pays échangeront leur point de vue avec les experts sur le thème du revenu minimum, un des éléments-clé, selon le CES dans la prévention et le traitement de la pauvreté.

POUR UN TOURISME SOCIAL A DOUZE?

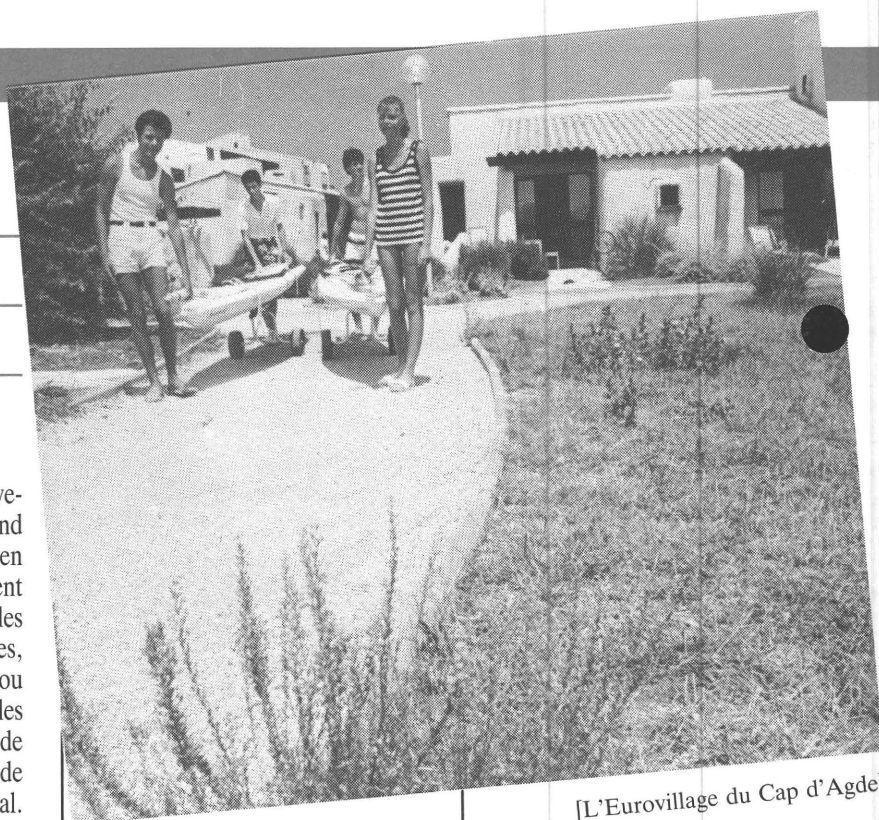
Rendre le voyage effectivement accessible au plus grand nombre. Favoriser le départ en vacances de ceux qui rencontrent des obstacles techniques (familles avec enfants en bas âges, jeunes, retraités, handicapés, ...) ou financiers (travailleurs à faibles revenus ou fortes charges de famille,...). Tel est le cheval de bataille du tourisme social. Malgré l'octroi du droit aux congés payés (dans les années '30) et le développement du tourisme de masse après la seconde guerre mondiale, de graves inégalités persistent.

Assise nationale

Certains Etats de la CE (comme la Belgique, le Danemark et la France), ont rapidement favorisé la réalisation d'hébergements adaptés, par l'intermédiaire des organisations coopératives, mutualistes, associatives et syndicales. D'autres aides „à la personne” sont par ailleurs accordées directement aux individus, dans le cadre d'une politique sociale du tourisme (aide aux plus défavorisés) comme en Grande-Bretagne, en Irlande, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Pourtant, il aura fallu attendre 1980 pour que l'Organisation Mondiale du Tourisme attire l'attention des gouvernements sur la nécessité d'aider le développement du tourisme social. Et jusqu'à présent, le Tourisme Associatif s'est surtout développé sur une base exclusivement nationale.

En vue du grand marché...

Le Comité Européen de Coordination du Tourisme Social (CECOTOS), créé en 1984, regroupe les coopératives, les mutuelles, les associations et organisations syndicales des douze pays de la CE opérant dans le secteur du tourisme social. Il représente leurs intérêts auprès



[L'Eurovillage du Cap d'Agde]

des institutions européennes. Son objectif numéro un, aujourd'hui, est de participer à l'élaboration d'une politique communautaire du tourisme social.

Le CECOTOS a donc organisé le 19 avril 1989 à Bruxelles, avec le concours du Comité Economique et Social de la CE, la première conférence européenne du tourisme social. La perspective du Marché Unique européen de 1993 devrait, selon le CECOTOS, interpellier les Douze sur la nécessité de faire du tourisme social un des volets de l'indispensable politique sociale européenne. Le tourisme associatif peut contribuer à l'achèvement du Grand Marché, notamment en matière de création d'emplois et de développement régional.

„La création de Villages de Vacances Familiales et de Centres de Jeunes sur des bases bi- ou multi-nationales, faciliterait le transfert de savoir-faire de l'Europe du Nord vers l'Europe du Sud,” souligne un responsable du CECOTOS.

... Un rôle intégrateur

Aujourd'hui, seules deux réalisations bi-nationales situées en France sont en place. Il s'agit de l'Eurovillage du Cap d'Agde créé par l'Association française „Villages Vacances Familiales” et l'Association belge „Club Loisirs Vacances” et du Village européen créé à Saint-Cyprien par l'Association française „Vacances P.T.T.” avec

l'Organisation allemande „Vacances des postiers”. Pour éliminer les obstacles auxquels se heurtent ces réalisations, le CECOTOS, s'inspirant du rapport présenté devant le PE par M. Scott Mac Millan, suggère l'établissement d'un *Programme Communautaire pour le Tourisme Social*. Des aides de la Commission y sont sollicitées à différents égards : contribution aux études en vue de définir un statut juridique européen favorisant les réalisations transfrontalières dans ce secteur sans but lucratif, création d'un label européen fixant les normes minimales de confort, d'accueil, d'animation, etc. pour les hébergements existants ou à venir.

Les Etats membres devraient aussi établir les mécanismes appropriés pour permettre le financement par les Fonds Structuraux Communautaires entre autres, d'opérations pilotes transnationales. Enfin, la Commission créerait, avec la Banque Européenne d'Investissement, un système de garantie pour les prêts transfrontaliers et instaurerait un système européen de chèques-vacances. Le tourisme social et son rôle intégrateur dans la création d'une Europe des citoyens sans exclus pourrait constituer l'une des actions de l'Année Européenne du Tourisme en 1990.

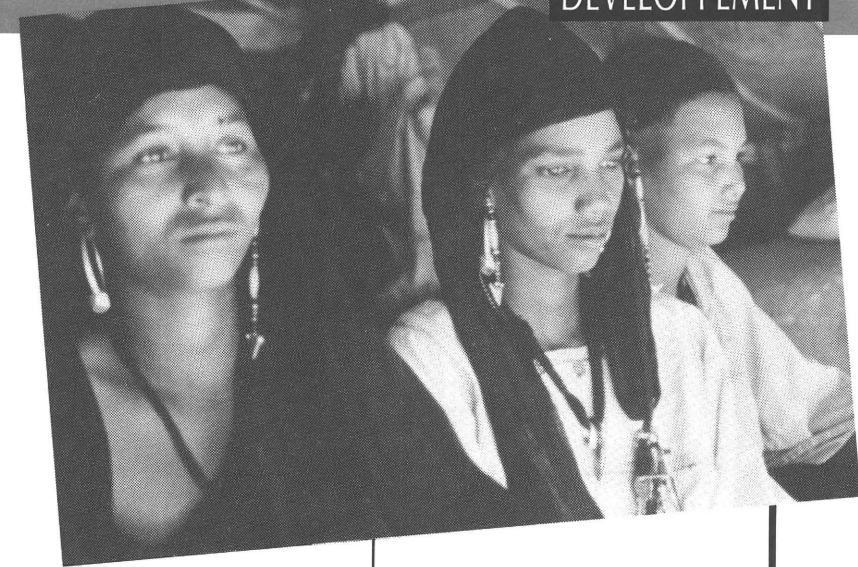
LES NOMADES A LA CROISEE DES CHEMINS

Tchin-Tabaraden, au cœur du Sahel : dans cette région au sud-ouest d'Agadez, 6.000 nomades – Peul arabes et Touareg – ont recommencé à vivre. Cette année, les pluies sont bonnes. Mais, personne n'a oublié la grande sécheresse de 1984/85 qui avait poussé hommes, enfants et femmes, loin au nord, jusqu'en Algérie où 9.000 d'entre eux avaient trouvé secours dans un camp de réfugiés de la Croix Rouge. C'est la Commission européenne (sous la supervision d'un expert belge notamment) qui s'est chargée de leur rapatriement par camions, à partir de septembre 1987. Encore fallait-il redonner un futur à ces nomades qui avaient perdu jusqu'à leur dernier mouton ! Ainsi, des sites de regroupement ont été choisis par le gouvernement nigérien.

Objectif : fixer les populations nomades, tout en veillant à ne pas supprimer totalement leur mode de vie traditionnel. Les familles prises en charge par la CE ont été sédentarisées dans leur région d'origine. Sur place, la Commission a fourni de l'aide alimentaire, une assistance médicale, du petit matériel notamment pour la construction de maisons en banco (terre battue) et l'agriculture.

Des nomades ... paysans

En fait, les autorités de Niamey espèrent trouver là un moyen de prémunir les éleveurs contre les drames vécus en 1974 et 1985 : s'ils cultivent, ils auront toujours de quoi manger. Il n'est toutefois pas question d'abandonner l'élevage, qui représente, après l'uranium, la seconde ressource du pays. Ainsi, la CE a prêté 2.260 petits ruminants à 422 familles pour reconstituer les cheptels. La transhumance continue mais à une petite échelle, autour des sites où restent en permanence les plus âgés, les femmes et les enfants. Une série de „services” ont été mis en place sur chaque



[Les réfugiés de Tanout prennent leur avenir en main]

site, dans le cadre du projet de la CE (doté de 32 millions de FB environ pour une durée de 15 mois) : dispensaire, école, magasins de stockage et puits pour l'eau potable. „Cette année, confie un responsable, nous avons obtenu de bons résultats. Les nomades sont restés autour des sites car, grâce aux pluies abondantes, les pâturages sont proches. Mais si la sécheresse revient, nous ne sommes pas sûrs de pouvoir les retenir !”. La seconde partie du projet (1989-92), dotée d'un budget de 64 millions de FB, vise à consolider et à étendre cette expérience.

Les réfugiés de Tanout

Déjà lourdement frappés dix ans plus tôt, les nomades du Niger ont perdu 80 % de leur cheptel en 1984/85. Ce sont près d'un million de personnes (16 % environ de la population nigérienne), en majorité Touareg, qui n'ont pu survivre que grâce à l'aide internationale ou l'exil dans les pays voisins. „Ici, on ramassait jusqu'à dix morts par jour” se souvient Langouma Acka, responsable de l'Unicef. L'organisation des Nations Unies pour l'enfance est intervenue pour aider une quarantaine de femmes réfugiées à Tanout, une bourgade du centre du pays. Leurs maris ? En 1985, ils sont partis au Nigéria et en Algérie à la recherche d'un travail salarié. Mais n'ont plus jamais donné signe de vie...

Les réfugiées se sont mises à l'agriculture, l'artisanat et divers menus travaux dont la fabrication de ... spaghettis ! Mais pour tenir les comptes de la coopérative, elles

recourent à l'aide des jeunes de l'école d'Agadez.

Sédentarisation

„L'analphabétisme est un gros obstacle pour toutes les interventions en milieu nomade” explique M. Acka. Mais, plus encore, la force des traditions des nomades... Même si l'intention est louable, leur apprendre les travaux des champs se heurte inévitablement au mépris des éleveurs pour ce type d'activité. C'est pourtant une question de survie : l'élevage nomade est en péril dans un environnement attaqué par la double avancée du désert au Nord et des cultures au Sud. En vingt ans, la population et la surface cultivée au Niger ont doublé ! De plus, les anciens couloirs de transhumance sont cultivés et les engrais remplacent peu à peu la fumure des champs par les animaux. La zone pastorale elle-même est envahie par les grands troupeaux constitués par des notables du Sud, profitant du bradage de bêtes lors de la grande sécheresse.

Malgré l'attention que porte le Niger au sort de ses nomades, les résultats des projets sont souvent décevants, parce qu'ils n'ont pas assez pris en compte la mentalité et les aspirations des nomades, profondément attachés à un mode de vie traditionnel de plus en plus menacé !

RECHERCHE

Génétique – La Commission gère la procédure d'adoption d'un programme très controversé sur la recherche génétique dans l'attente d'informations supplémentaires sur les manipulations prévues par le projet. M. Pandolfi, le commissaire chargé de la recherche n'a aucune objection à l'idée de constituer des cartes génétiques. Le problème serait la perspective de manipulations au départ du bien génétique humain.

Orientations – Rendre la recherche plus proche du marché, concentrer les efforts sur un certain nombre de priorités fondamentales, renforcer le lien entre la recherche CE et le programme Euréka, sont quelques-unes des propositions du document d'orientation sur l'avenir de la recherche communautaire, adopté le 3 mai. Il servira de base à la révision du programme-cadre de recherche. La Commission souhaite que le Conseil décide la révision avant la fin 1989.

CES (Comité Economique et Social européen) – Le CES s'est prononcé lors de sa dernière session sur les programmes de recherche BRIDGE, REWARD et EURATOM. BRIDGE est un programme de recherche et développement dans le domaine de la biotechnologie (1990-94). REWARD est spécifique au domaine des matières premières et du recyclage. EURATOM permet à la CE d'assurer une protection plus grande de l'homme et de l'environnement face aux dangers des radiations ionisantes. Ces recherches dans le domaine de la radioprotection verront leur budget augmenter (21,2 millions d'écus). Les fonds actuels ne sont pas suffisants pour permettre l'achèvement du programme de 1985-1989, selon les experts.

UNION MONÉTAIRE

LES CONCLUSIONS DU COMITÉ DELORS

Le 17 avril 1989 paraît un rapport de 38 pages sur l'„union économique et monétaire dans la CE". Encore un document d'experts ? Encore une affaire de technocrates ? Non, car le comité auteur du rapport, présidé par le Président de la Commission européenne Jacques Delors, propose tout simplement de changer la vie des Européens en créant une monnaie européenne. Pour l'homme de la rue, pour nous tous, cela représentera sans doute la plus grande „révolution européenne" après la suppression des frontières prévue par le „programme 1992". Une anecdote qu'aime raconter Jacques Delors est à cet égard révélatrice : alors que le Président de la Commission s'efforçait d'expliquer le rôle et les ambitions de son institution à un commerçant du Massif Central, celui-ci s'est exclamé : „Je vous croirai quand vous me paierez en écus" !

Certes, le rapport du „comité Delors" n'est pas le premier mode d'emploi pour la création d'une union monétaire européenne : l'ancien premier ministre luxembourgeois Pierre Werner avait déjà établi un rapport en ce sens voici près de vingt ans, en 1970. Or, en 1989, le Parisien qui se rend à Amsterdam ou le Munois partant pour Milan doivent encore penser à changer de l'argent...

Cependant, en vingt ans, beaucoup de choses ont changé : le rapport du „comité Delors" arrive à mi-chemin de la réalisation du grand marché. Et, selon la définition donnée par le rapport Werner et le rapport Delors, le marché unique de 1992,

une fois achevé, remplira deux des trois conditions nécessaires à l'existence d'une union monétaire. La première est la garantie d'une convertibilité totale et irréversible des monnaies entre elles, c'est-à-dire notamment l'absence de contrôle des changes. La deuxième est la libération complète des mouvements de capitaux, assortie de l'intégration des marchés bancaires et financiers. Reste la troisième condition, la plus difficile à remplir, naturellement : l'élimination des marges de fluctuation entre les monnaies et la fixation irrévocable des parités. Autrement dit, le franc français ne varierait plus par rapport au Deutsche Mark ni la lire par rapport au florin.

Le rapport du „comité Delors", signé par les plus hautes responsables monétaires des Douze, indique la marche à suivre pour y parvenir en trois étapes. La première devrait commencer le 1er juillet 1990, date de la libération des mouvements de capitaux entre huit pays de la Communauté (les Douze moins l'Espagne, la Grèce, l'Irlande et le Portugal). La deuxième et la troisième impliqueraient une nouvelle réforme de la „constitution européenne", le Traité de Rome. Il appartient maintenant aux chefs d'Etat et de gouvernement des Douze de prendre position et de fixer un calendrier s'ils veulent aller de l'avant. Ils en discuteront à leur sommet de Madrid fin juin et le Président Delors souhaite qu'ils prennent une décision avant la fin de cette année, donc au „sommet" suivant qui aura lieu en France en décembre.

Quelles suites aura le rapport Delors ? Les pessimistes remarqueront que, le jour même de sa publication, le ministre britannique des finances Nigel Lawson a exprimé son opposition de principe au projet proposé ; ils ajouteront que Londres refuse toute nouvelle modification du Traité de Rome et que les conclusions du comité Delors suscitent des réserves en Allemagne et au Luxembourg. Les optimistes feront valoir que le rapport a reçu un accueil favorable à Paris, à Bruxelles, à la Haye, à Rome, et aussi à Bonn. Ils souligneront que, lors de la préparation de l'Acte unique européen, en vigueur depuis près de deux ans, plusieurs gouvernements nationaux s'opposaient à toute réforme du Traité CE. Alors, comme on dit au pays de la livre sterling, „wait and see". On dit aussi en français „qui va lentement va sûrement"...

OBJECTIF 92
PERSPEKTIVE 1992
TARGET 92
OBJETIVO 92
OBIETTIVO '92
DOELSTELLING '92
OBJECTIVO 92
ΣΤΟΧΟΣ 92
PERSPEKTIV 1992

INITIATIVES

"1992"
EN VIDEOTEX

UN NOUVEAU
SERVICE
D'INFORMATION

A partir du 1er juin, vous pourrez tout savoir sur la réalisation du „projet 1992" grâce à un nouveau système d'information en videotex, INFO 92, mis au point par la Commission européenne. INFO 92 présente les quelque 280 mesures nécessaires à l'achèvement du marché intérieur européen par le biais de „menus" à sélectionner qui vont du plus général au plus détaillé. On choisit d'abord entre trois grandes parties : élimination des frontières physiques, des frontières techniques ou des frontières fiscales ; l'option

retenue se divise à son tour en plusieurs chapitres, et ainsi de suite. Les informations d'INFO 92 seront constamment mises à jour. Durant une période de promotion de quatre mois – du 1er juin au 30 septembre 1989 – vous pourrez consulter gratuitement la banque de données pendant dix minutes maximum, autant de fois que vous le souhaitez. A partir du 1er octobre, le service INFO 92 prendra son régime normal et la consultation coûtera dix écus par heure (70 FF ou 435 FB). Dès le 1er juin, le système fonctionnera en quatre langues : français, anglais, allemand et néerlandais; les versions italienne, espagnole, portugaise et danoise seront disponibles au 30 juin au plus tard et la version grecque suivra. **Pour accéder à INFO 92**, vous devez d'abord vous relier à votre réseau national de transmission de données en suivant les instructions des PTT; puis vous composez le numéro 429 121 pour le Luxembourg ou 270 429 121 pour les autres pays. Lorsque vous recevez le message „CNOI PLEASE ENTER NET COMMAND”, tapez la lettre o; vous recevez le message „PLEASE LOGON”, puis „IDENTIFICATION”: tapez „europe 92” et vous y êtes! N'oubliez pas, après chaque commande, d'appuyer sur la touche „retour chariot”, ou „CR”. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler le 235-00-01 ou le 235-00-03 à Bruxelles.

Pour ceux qui veulent aller plus loin dans le détail, INFO 92 existe également en **version „base de données”**. Cette formule, qui ne nécessite aucun équipement supplémentaire par rapport à la version vidéotex, permet de compléter les informations de cette dernière et de rechercher toutes les références relatives à une question particulière: documents officiels, prises de position des organismes intéressés, etc.. Dans ce cas, la consultation coûte 45 écus par heure (environ 315 FF ou 1980 FB).

FORMATION PERMANENTE AU PROGRAMME

Il faut stimuler la formation permanente dans toute la CE pour éviter que les réorganisations d'entreprises liées à la réalisation du grand marché ne provoquent une flambée de chômage. Dans une résolution en ce sens adoptée le 5 avril, les ministres des affaires sociales de la Communauté demandent aux gouvernements des Douze de favoriser le développement de la formation permanente à l'échelon national, régional et local en faisant un effort particulier pour les régions à problèmes et pour les petites et moyennes entreprises. Les ministres souhaitent également que la Commission européenne leur propose un programme d'action communautaire visant à sensibiliser les entreprises, notamment les PME, à aider les régions en difficulté à mettre sur pied les services nécessaires et à suivre l'évolution des qualifications professionnelles afin de faciliter leur reconnaissance mutuelle par les Douze.

1. une extension à l'agro-alimentaire de la „nouvelle approche en matière d'harmonisation des normes” déjà appliquée aux produits industriels; ce système ne confie aux ministres des Douze que l'adoption des principes essentiels, les détails techniques des normes étant laissés aux experts.
2. la création d'un organisme européen chargé d'harmoniser les normes dans ce secteur tout en reconnaissant les diverses spécialités alimentaires et culinaires.
3. la mise sur pied d'une politique européenne de la qualité.
4. les mesures assurant la protection des produits agricoles face aux denrées synthétiques de substitution. Le gouvernement français souhaiterait faire appliquer cette méthode à 16 types de produits, allant des denrées fraîches à base de légumes aux fromages en passant par le gibier. Dans un mémorandum commun publié le 6 avril, les gouvernements des trois pays du Bénélux se prononcent, eux aussi, en faveur d'une politique communautaire de la qualité des produits alimentaires et d'une accélération de la réalisation du grand marché dans ce domaine.

QUALITE ET GRAND MARCHÉ DE L'ALIMENTATION

Accélérer l'adoption de normes européennes et lancer une politique communautaire de la qualité dans le secteur de l'alimentation: voilà les deux objectifs que le gouvernement français propose à ses onze partenaires de la Communauté dans deux documents présentés début avril. Paris, qui assurera la présidence du Conseil des ministres de la Communauté au second semestre de 1989, veut faciliter la prise de décision dans ce secteur en ayant systématiquement recours au vote à la majorité. Jusqu'à présent, l'agro-alimentaire a été l'une des branches d'activité où la progression vers l'„objectif 1992” a été la plus lente, en raison notamment de l'utilisation de procédures exigeant l'unanimité des Douze. Pour faire avancer les choses, les autorités françaises proposent quatre lignes d'action:

MARCHE UNIQUE ET CONTROLES VETERINAIRES

Pour rattraper le retard mis par les Douze à harmoniser leurs législations vétérinaires, le gouvernement italien a suggéré début avril à ses onze partenaires et à la Commission européenne une série de mesures destinées à faciliter la libre circulation des animaux et de la viande dans le grand marché. Rome voudrait que, dans les domaines non encore harmonisés, les Douze s'engagent à ne plus prendre de mesures nationales d'ici à 1992 et que chacun d'entre eux reconnaisse les accords techniques signés par ses partenaires avec des pays tiers. Le gouvernement italien estime également nécessaire de créer un service européen d'inspection vétérinaire qui effectuerait les contrôles aux frontières extérieures de l'Europe des Douze, ainsi que dans les ports et les aéroports; les inspecteurs recevraient une formation commune. Le mémorandum italien envisage en

outre la création d'un „Fonds vétérinaire" européen qui dédommagerait en partie les Douze des dépenses occasionnées par l'adaptation aux normes communautaires.

EN BREF

- Les dirigeants des compagnies de chemins de fer des pays de la CE et les gouvernements des Douze sont décidés à préparer ensemble le **réseau ferroviaire du grand marché** : ils ont créé à cet effet, le 3 avril à Madrid, un groupe de travail qui réunira des responsables des compagnies et les représentants permanents des Douze auprès de la Communauté.

- **Libérer les prix des transports routiers** à partir du 1er janvier 1990 : voilà ce qu'a proposé la Commission européenne le 13 avril pour remplacer l'actuel système de tarifs obligatoires peu compatible avec le „projet 1992".

- Dans un rapport publié le 20 mars, la Table ronde des industriels européens, qui regroupe quelque 40 grandes entreprises d'Europe occidentale, préconise la création d'une **agence européenne des transports** qui faciliterait la coordination des décisions et le financement des équipements.

- Durant la période de janvier-février 1989, les **importations grecques de capitaux** en provenance des autres pays de la Communauté pour des opérations de reprise, fusion et autres intéressant des entreprises grecques ont atteint l'équivalent de 76 millions d'écus (1 écu = 7 FF ou 43,5 FB), soit plus des deux tiers des importations du même type enregistrées durant toute l'année 1988.

- Les Pays-Bas vont mettre en service avant l'été un système de **renseignements téléphoniques gratuits** – „ligne 06" – consacré au „projet 1992". Originalité de la formule : lorsque „Monsieur ou Madame 1992" ne saura pas répondre à son interlocuteur, il lui passera directement le ministère compétent.

- **58 % des entreprises allemandes se sentent bien armées** pour entrer dans le grand marché en préparation, si l'on en croit les résultats

d'une enquête effectuée auprès de plus de 15.000 sociétés pour le compte de la Conférence de l'Industrie et du commerce (DIHT) publiés le 12 avril. Dans l'ensemble, les firmes déjà orientées vers l'exportation font preuve de plus d'optimisme que les autres.

VU DE L'EXTERIEUR

VIENNE VEUT ADHERER

L'e gouvernement autrichien a adopté le 17 avril un rapport favorable à l'ouverture de négociations pour une éventuelle adhésion du pays à la CE. Le rapport met plusieurs conditions à une entrée de l'Autriche dans la Communauté, notamment le respect de la neutralité, et du système de protection sociale autrichiens. Dès le 4 avril, le parti socialiste du chancelier (premier ministre) Franz Vranitzky avait dit „oui" à des négociations d'adhésion.

MALTE SE RAPPROCHE

L'e gouvernement de Malte souhaite harmoniser sa législation avec celle de la CE et coopérer de plus en plus étroitement avec l'Europe des Douze, y compris dans le domaine monétaire. Le premier ministre maltais Ugo Mifsud Bonnici et ses collaborateurs l'ont fait savoir aux responsables de la Communauté qu'ils ont reconstruits le 20 mars à Bruxelles à l'occasion d'une réunion ministérielle CE/Malte.

PME

L'EXPERIENCE DU PROGRAMME EUROPARTENARIAT

L'achèvement du marché intérieur d'ici à 1992 va déplacer le centre de gravité des marchés du plan national au plan européen. Seules les entreprises qui anticiperont ce changement et qui s'adapteront aux évolutions en cours seront à même de faire face à ce défi et pourront en exploiter les opportunités.

A l'évidence, les entreprises situées dans les régions défavorisées ou périphériques devront redoubler d'efforts pour combler leur handicap de localisation et s'inscrire dans cette dynamique européenne. Pour répondre à ces exigences, la Commission européenne, consciente de la valeur de la coopération comme stratégie de réponse à 1992, a accentué ses efforts en faveur de la promotion de la coopération entre entreprises de différents Etats membres. C'est essentiellement par coopération que les entreprises pourront élargir leurs gammes de production, obtenir de nouveaux moyens et rechercher des complémentarités pour s'intégrer dans un monde industriel en pleine mutation.

Dans ce contexte, le programme EUROPARTENARIAT vise à stimuler la coopération entre PME de régions en retard de développement ou en déclin industriel et entreprises d'autres régions de la Communauté. Ce programme facilite l'émergence d'accords de coopération commerciale, technique et financière et incite les entreprises à prendre le chemin de la collaboration transnationale pour réaliser leurs plans de développement et de diversification.

La première opération EUROPARTENARIAT 88 a été lancée en Irlande. Cette action-pilote s'est déroulée entre novembre 1987 et juin 1988. L'étape finale – la rencontre européenne de coopération inter-entreprises – a eu lieu à Dublin, les 23 et 24 juin 1988, en présence de 800 personnes représentant les milieux d'affaires et des hauts fonctionnaires. Un catalogue contenant la description de 120 entreprises irlandaises ainsi que de leurs propositions de coopération, a été envoyé à 7.000 organismes industriels et professionnels dans les 12 pays de la Communauté.

La phase finale d'EUROPARTENARIAT 88 à Dublin s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Les entreprises irlandaises ont manifesté leur satisfaction à l'égard des contacts d'affaires qu'ils ont pu établir. Environ 250 personnes représentant 186 entreprises et organismes de conseil non-irlandais ont participé à la manifestation de Dublin et 600 contacts d'affaires ont eu lieu.

L'Industrial Development Authority (I.D.A.) en Irlande, a envoyé un questionnaire aux entreprises irlandaises participantes pour une première évaluation. Le taux de réponse a été de 60 %. Pour 46 % des entreprises, les contacts ont été positifs, pour 6 % très positifs, pour 36 % négatifs, pour 12 % très négatifs. Sur base des indications actuellement disponibles, il est acquis qu'une vingtaine d'accords transnationaux de coopération vont être prochainement conclus. Les premiers résultats de l'opération-pilote EUROPARTENARIAT 88 sont donc positifs. Les effets de cette opération se prolongent encore et une nouvelle évaluation sera entreprise.

Rappelons que le programme EUROPARTENARIAT 89 est en cours avec l'Andalousie, au Sud de l'Espagne. Un catalogue regroupant 221 projets de coopération émanant d'entreprises andalouses est disponible en quatre langues. La rencontre européenne de coopération inter-entreprises aura lieu à Torremolinos, les 22 et 23 juin 1989.

EXTENSION DU PROJET „EURO INFO CENTRES”

Le projet „EURO INFO CENTRES” initié par la Commission depuis septembre 1987, a pour vocation de répondre concrètement à la nécessité de fournir de l'information communautaire aux entreprises dans la perspective de 1992. C'est ainsi que 39 centres d'information décentralisée de la Commission vers les PME ont été accueillis par des organismes d'assistance-conseil aux entreprises.

Les résultats de l'évaluation de la première phase ont révélé notamment : un taux d'activité élevé dès l'installation des „EURO INFO CENTRES”, une large participation des entreprises aux colloques et séminaires organisés par les „EURO INFO CENTRES” et une vive préoccupation des PME face à une plus grande ouverture du marché intérieur en 1992. D'autres enquêtes et analyses du projet „EURO INFO CENTRES” ont démontré que cette initiative a été très bien accueillie par les PME qui souhaitent la voir se développer par un renforcement des guichets existants et la création de nouveaux „EURO INFO CENTRES”.

Une extension du projet est donc prévue en accord avec les Etats membres. Elle doit permettre de garantir une plus large couverture des différentes zones socio-économiques des 12 pays de la CE tout en maintenant le projet dans des limites maîtrisables et en poursuivant la cohérence avec des projets de politique régionale.

La procédure d'extension est en cours. Un appel public à candidature a révélé huit cents manifestations d'intérêt; plus de 400 dossiers de candidature ont été présentés. Les candidatures retenues seront connues après le Conseil des Ministres du 29 mai 1989. Dès le mois de septembre, les nouveaux „EURO INFO CENTRES” pourront être installés.

„EC INTERNATIONAL INVESTMENT PARTNERS” : POUR LE FINANCEMENT DE „JOINT VENTURES” DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Créée en 1988, „EC International Investment Partners” est un instrument financier destiné à promouvoir les investissements des entreprises privées de la Communauté dans les pays en voie de développement d'Amérique latine, d'Asie et du bassin méditerranéen, sous forme de joint ventures avec des entreprises locales.

Dans ces opérations, la Communauté agit uniquement au travers d'intermédiaires financiers existants : banques de développement des Etats membres, banques d'investissements du secteur privé, institutions financières internationales. L'ampleur de l'appui financier à chaque projet d'investissement varie et se fait seulement dans le cadre de cofinancements.

Dix-sept conventions pour le financement de „joint-ventures” dans les pays en voie de développement ont déjà été signés avec différentes banques de développement des Etats membres. D'autres conventions sont en préparation.

• **Le système monétaire européen. Origine, fonctionnement et perspectives** - Troisième édition, mise à jour, des commentaires de de J. Van Ipersele et J.-Cl. Kœune sur les progrès de l'usage privé de l'Ecu et les implications sur le SME de la libération prochaine des mouvements de capitaux. Préface de Jacques Delors. Coll. „Perspectives européennes”, CCE, 1989. En vente à la Librairie européenne, rue de la Loi, 244 à 1040 Bruxelles.

• **Jean Monnet**, par François, Lausanne, 1989, 19 p. - Reproduction de l'allocution du Président Mitterrand, le 9 novembre 1988, lors du transfert au Panthéon des cendres de Jean Monnet. Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Centre de Recherches Européennes. En vente sur commande à la Librairie européenne.

• **Jean Monnet et le Luxembourg dans la construction de l'Europe** - Publication de 143 pages avec une première partie rédigée par J.-F. Poos concernant „Jean Monnet, le visionnaire” et une deuxième, due à Henri Rieben, retraçant l'action de Jean Monnet dans le contexte luxembourgeois. Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Centre de Recherches Européennes, Lausanne, 1989. En vente sur commande à la Librairie européenne.

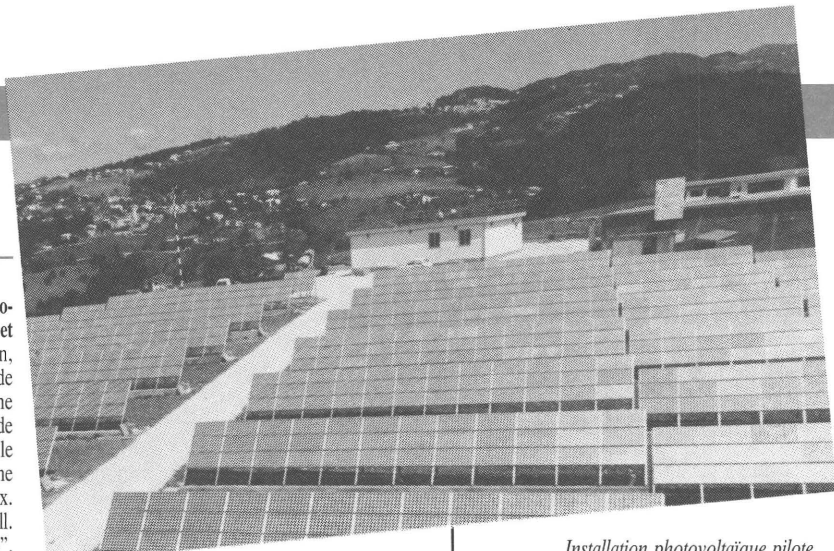
• **Europe, mon pays** - Interview par la journaliste de la RTBF, Nicole Cauchie, du député européen, élu dès 1979, Fernand Herman. Evocations personnelles, impressions quant à l'avenir du Grand Marché et réflexions sur le rôle des institutions face au déficit démocratique de l'Europe. Préface de Michel Albert, La Renaissance du Livre, 1989. En vente en librairie.

• **De sociale dimensie van de interne markt** (Deel 1: De tewerkstelling, deel 2: De rechten van de werknemers in de Europese ondernemingen). Info's 25 et 26. Publié par l'Institut Syndical Européen (ISE), Boulevard de l'Impératrice 66 (boîte 4), 1000 Bruxelles.

• **Strategieën voor een Europese jongerenpolitiek voor het jaar 2000**, publication de l'asbl Vlaams platform voor Internationaal Jongerenwerk, rue du Commerce 124, 1040 Bruxelles. Texte final de la 2ème conférence des ministres européens chargés de la Jeunesse (Oslo, 11 et 12 avril 1988).

• **Le Parlement Européen, devenir d'une institution**, dossier d'une soixantaine de pages sur les pouvoirs actuels du PE et sur les possibilités nouvelles que lui ouvrent le projet d'Union européenne et l'accroissement des pouvoirs des euro-députés. Peut être

• • •



Installation photovoltaïque pilote de Zambelli (Italie) fournissant l'énergie nécessaire à une station de pompage de la ville de Vérone (Programme d'Énergie non nucléaire).

À LA RECHERCHE D'UN EQUILIBRE ÉCOLOGIQUE

Réduire la pollution atmosphérique, développer les énergies renouvelables, adapter le plus rationnellement possible les besoins d'énergie aux ressources existantes : la CE consacre 122 millions d'écus à la réalisation de ces objectifs par la mise en route du quatrième programme de recherche et de développement dans le domaine des énergies non nucléaires, baptisé „JOULE” (Joint Opportunities for Unconventional or Long-term Energy supply). Né en réponse à la crise énergétique de 1975, le premier programme a été renouvelé tous les quatre ans jusqu'à „JOULE” (1989-1992). A présent, au-delà de la sécurité de l'approvisionnement européen, s'affirme la volonté politique de placer l'Europe à la pointe des recherches dans le domaine des techniques d'extraction, de conservation et d'exploitation des énergies non nucléaires.

Un enjeu de taille

Le développement économique et social de la CE toute entière dépend de la qualité des investissements énergétiques, lesquels s'élèvent chaque année à 70 milliards d'écus environ pour l'ensemble du financement public des douze Etats. Le secteur privé n'est pas insensible à cet enjeu puisqu'un grand nombre de petites et moyennes entreprises sont aussi impliquées dans la recherche et le développement en matière d'énergie non nucléaire, notamment dans les secteurs des éner-

gies renouvelables et de l'industrie pétrolière. L'enveloppe financière de „JOULE” représente une réduction en écus courants par rapport au programme précédent (1985-1988). Elle permet de couvrir 50 % des coûts des projets agréés dans le secteur privé et 100 % des coûts marginaux pour les projets universitaires.

Les sous-programmes

Les évaluations des programmes communautaires précédents ont débouché sur des progrès significatifs dans des domaines aussi variés que la réduction de la consommation spécifique dans l'industrie, le développement de pompes à chaleur, des échangeurs de chaleur, des accumulateurs électriques avancés, des piles à combustible, l'amélioration et la plus grande propreté de la combustion, l'amélioration et la réduction du coût des éoliennes.

„JOULE” accorde plus d'importance à l'efficacité énergétique (35 millions d'écus) et aux combustibles fossiles (34 millions d'écus) qui offrent des résultats concrets à court terme, tout en poursuivant le soutien aux énergies renouvelables et géothermiques (47 millions d'écus), intéressantes à plus long terme. Les 6 millions d'écus restant sont consacrés aux modèles relatifs à l'énergie et l'environnement qui analysent les meilleures politiques énergétiques tant nationales que communautaires. Les appels d'offres ont été clôturés au 31 avril 1989.

La participation belge

Les projets s'insèrent dans les objectifs internationaux et, selon les nécessités, associent ou in-

téressent d'autres partenaires européens du programme. Une majorité d'universités tant francophones que néerlandophones et quelques entreprises ont participé au troisième programme de recherche et de développement en Belgique, pour un montant total de presque 500 millions de FB. Certains travaux se poursuivront avec „JOULE”, comme probablement ceux de l'équipe du professeur Kalitventzeff à l'UCL en matière d'économie et du professeur Van Leuven du Rijksuniversitair Centrum van Antwerpen (RUCA) sur les énergies éoliennes.

Pour économiser de l'énergie dans les bâtiments, le projet Passys a collaboré au niveau européen pour introduire dans la construction des composants du solaire passif c'est-à-dire des matériaux qui par leur nature seront poreux aux rayons du soleil. Le confort, le coût, les facilités d'entretien sont aussi pris en compte. L'objectif de réduire les notes de chauffage et d'électricité va de pair avec le souci de maintenir les possibilités de diversité régionale dans l'habitat et la créativité des architectes. Passys prolongera sans doute ses travaux menés à la VUB (Vrije Universiteit van Brussel) en collaboration avec le WTC (Wetenschappelijk en Technisch Centrum voor het Bouwbedrijf) à Limelette.

Dans chaque secteur, les transports, l'industrie, les bureaux, un pourcentage, même faible d'économie d'énergie épargnent des milliards d'écus et réduit les émissions polluantes.

Entre ciel et terre

Parmi les sous-programmes de recherche et développement, figure l'exploitation des produits de la terre : ses sources fossiles, comme le pétrole et le gaz, ses sources agricoles et forestières et ses sources géothermique et géologique profonde. Le vent et soleil sont aussi étudiés et rentabilisés au maximum.

AU JOUR LE JOUR

■ 7 avril

Les 75 pays participant aux négociations du GATT (Accord Général sur les tarifs douaniers et le commerce) ont émis un texte de compromis sur le dossier agricole. Le texte de compromis ne fait plus la distinction entre les mesures intérieures de soutien, les aides au revenu et les restitutions à l'exportation.

■ 11 avril

Le Parlement européen a adopté à une très large majorité une „Déclaration des droits et des libertés fondamentales” applicable à tous les ressortissants de la CE et à laquelle les autres institutions communautaires et les Etats membres sont invités à s'associer formellement. Cette déclaration rassemble de façon cohérente les autres conventions en vigueur et présente des droits nouveaux comme les droits sociaux, la protection de l'environnement et du consommateur.

■ 13 avril

La Cour européenne de Justice (CEJ) a estimé contraires au Traité de Rome les accords de fixation de tarifs bilatéraux ou multilatéraux entre compagnies aériennes. Cet arrêt encourage

centrale et une monnaie commune.

■ 20 avril

La Commission a transmis au Conseil des ministres une proposition de directive sur la sécurité des produits. Les caractéristiques de sécurité couvrent tous les aspects susceptibles de créer un risque inacceptable pour le consommateur ou l'utilisateur du produit. La directive s'appliquera en 1991 à partir de la première mise sur le marché des produits et pour toute leur durée d'utilisation.

■ 23 avril

L'accord conclu à Luxembourg par les Douze prévoit un gel généralisé des nouveaux prix agricoles. En contrepartie, le démentèlement des montants compensatoires monétaires fera remonter les revenus des agriculteurs en monnaie nationale dans les pays à monnaie faible.

■ 24 avril

Les Douze ont décidé de mener une politique cohérente vis-à-vis des pays de l'Est. Ils suspendent les accords de commerce noués en 1980 avec la Roumanie suite au non respect des Droits

de l'Homme mais négocient une coopération avec l'Union Soviétique et la Pologne.

■ 26 avril

La Commission a approuvé l'avant-projet du budget 1990 pour la CE d'un montant de 48,931 milliards d'écus (2.064 milliards de francs). Les dépenses agricoles sont à la baisse et les postes de l'environnement et de la recherche à la hausse.

■ 5 mai

Le Conseil de l'Europe fête ses quarante ans et accueille en son sein la Finlande. Au programme du „Club de 23” et non plus des „22”, la plus ancienne des organisations politiques européennes : une meilleure collaboration avec les autres institutions d'Europe et l'ouverture à l'Est.

La Commission et les Etats-Unis sont arrivés à un accord pour permettre les importations de viandes sans hormones des Etats-Unis. Seule la viande bovine ayant fait l'objet du système de certification offrant toutes les garanties de ne pas

avoir été traitée peut être commercialisée dans la CE. Cet accord ne concernerait que 15 % des exportations de viande bovine américaine mais suffirait à dégeler en partie les tensions assorties de menaces de restrictions commerciales entre les deux continents.

La Commission a décidé de scinder en trois le dossier sur le droit de séjour des inactifs après le blocage des Douze, d'abord sur le Royaume-Uni et au Danemark. Les trois textes qui seront présentés prochainement, l'un sur les étudiants, l'autre sur les retraités et le troisième pour les autres inactifs ne devront plus être acceptés à l'unanimité mais seulement à la majorité qualifiée.

UNE POLITIQUE D'EDUCATION EN EUROPE

A l'image d'Erasmus, humaniste du 16ème siècle, 2 % des étudiants de la CE étudient entre trois et neuf mois dans un autre Etat membre que leur pays d'origine. Jacques Delors espère qu'ils seront 10 % en 1992. Le défi est lancé et sera peut-être atteint sous la pression d'une multitude de programmes en faveur d'une éducation plus européenne : PETRA (1), LINGUA (2), COMETT (3), SCIENCE (4), SPES (5) en plus d'ERASMUS.

Les PIC

Erasmus est le fruit du désir de la CE de généraliser ce type de pratiques. Ce sont surtout les étudiants qui ont bénéficié des avantages offerts par les programmes de coopération inter-universitaires (PIC). Les PIC sont des contrats d'associations durables et régulièrement conclus entre deux ou plusieurs

universités ou instituts supérieurs. Dans ce cadre, les étudiants peuvent réaliser une partie ou l'entièreté de leur année à l'étranger. Les professeurs, reçoivent des subsides pour organiser ces échanges et rencontrer sur place les professeurs des autres universités (ou écoles supérieures) européennes que la leur. Ils peuvent aussi donner des cours d'un mois à l'étranger et établir des programmes communs ou des sessions communes (entre une semaine et un mois).

Malgré des différences parfois importantes, les cours suivis à l'étranger doivent être considérés comme partie intégrante des matières de l'université d'origine.

Troisième année

Lancé pour la première fois avec l'année scolaire 1987-1988, Erasmus entrera dans sa deuxième

phase en 1990-1991, après trois années de fonctionnement pour un montant global de 93,7 millions d'écus (près de 4 milliards de francs). Cette somme comprend 8.000 bourses pour enseignants et 40.000 pour étudiants. Ces programmes d'échanges, de préférence réciproques, sont entièrement organisés par les professeurs.

La Belgique coordinatrice

La Belgique a parfaitement répondu à l'appel de la CE en participant à 10 % des programmes d'échanges (dont plus de la moitié pour la partie néerlandophone). Cette année, le taux de participation belge est de 17,5 % : une des meilleures réponses de la part des petits pays, juste derrière les Pays-Bas (23,8 %). Par ailleurs, les établissements belges sont coordinateurs des échanges dans près de la moitié des cas.

Tendance à la hausse

Sur base d'une clé de répartition entre pays européen, la Belgique reçoit 3,02 % de la dotation. Les demandes de PIC étaient cinq fois plus élevées que les budgets disponibles. C'est pourquoi, la Commission a proposé une augmentation substantielle des montants pour la phase deux du programme : 192 millions d'écus pour 1990-1992, soit trois fois le budget de la première phase. Mais à répartir entre le nombre d'inscrits qui lui aussi est à la hausse... Pour l'année académique 1989-1990, la liste des programmes retenus est communiquée officiellement fin mai. La demande de mobilité étudiante s'est accrue de 64 % passant de 19.000 étudiants environ à 31.194. Environ 25.000 d'entre eux partiront. Le nombre des établissements supérieures des douze Etats membres de la

obtenu à l'Observatoire Social Européen, rue Paul-Emile Janson 13 à 1050 Bruxelles (tél. 537 19 71) au prix de 250 FB.

• **L'Europe sociale 1992 : illusion, alibi ou réalité**, par Eliane Vogel-Polsky, directrice de recherches à l'Institut de sociologie de l'ULB. Ce rapport révèle les différences de protection sociale entre les Douze et les meilleurs moyens d'arriver à un Europe sociale solide. Disponible sous forme d'"Europroche" au Secrétariat d'Etat à l'Europe 1992, rue de la Régence 61 à 1000 Bruxelles.

• **L'Europe par-dessus le marché ?**, 65 pages à l'usage des jeunes de 17 à 19 ans bourrées de renseignements pratiques et d'adresses utiles pour étudier, travailler, voyager ou se loger dans les 12 pays de la CE. Une sensibilisation aussi aux enjeux démocratiques des prochaines élections européennes. Publiée par la Fondation roi Baudouin et le Centre national Infor jeunes, grâce au soutien du Crédit Communal de Belgique et au Bureau d'Information du PE, cette brochure est disponible gratuitement dans les centres Infor-Jeunes ou à la Fondation Roi Baudouin, rue de Brederode 21 à 1000 Bruxelles.

De gauche à droite : M. Leray, administrateur principal à la Commission; M. Coppé, président de la Maison de l'Europe de Bruxelles; M. Chiryaev, directeur de l'Institut d'économie socialiste et un représentant du COMECON. Réunis à l'occasion du lunch-débat du 20 avril au BPI sur le thème des relations CE/COMECON.



L'équipe du Bureau en Belgique de la Commission des CE, le 21 mars 1989, devant ses locaux, 73 rue Archimède, 1040 Bruxelles.

De gauche à droite :
Véronique Baly, stagiaire
Hans Slotboom, documentaliste, informatique
Georges Ingber, Directeur du Bureau adjoint
Dany Guillaume, secrétaire
Willy De Corte, courrier
Jef van den Broeck, Directeur du Bureau
Rosette Vandecasteele, assistante
Gisèle Boeckmans, secrétaire
Jean Vigneron, classement, archives
Marc Boeckx, adressographe, demandes de documentation écrites
Véronique Hinnekens, consultante pour l'année "Lutte contre le Cancer".



Lorsque je partis pour mon premier voyage lointain, à dix-huit ans, mon père me dit : „N'emporte pas de livres. Personne ne peut réfléchir pour toi. Regarde par la fenêtre, parle aux gens. Prête attention à celui qui est à côté de toi”.

AGENDA

2.6 : "Institut Saint-Luc" (Bruxelles);
8.6 : "Les Femmes Francophones de Woluwé-Saint-Etienne";
9.6 : "Institut de Pédagogie Curative" (Les Hayons);
12.6 : Inspecteurs van het fundamenteel en secundair Belgisch en Frans onderwijs;
14.6 : Algemeen Bestuur voor Ontwikkelingssamenwerking (ABOS);
juli-augustus : lezingen bestemd voor de buitenlandse studenten van het "Centre de Langues de Louvain-la-Neuve et Woluwé - UCL).

EURinfo est édité par le Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique. Commission des Communautés européennes. rue Archimède 73 1040 Bruxelles, tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Isopress (p. 2).
CE (p. 1, 10, 12).
Isabelle de Schoetheete (p. 1)

Communauté inscrits pour un PIC est de 2.228. Les candidatures pour 1990-1991 sont à rentrer avant octobre 1989.

Les préférences

Malgré le fait qu'une partie des échanges se concentrent entre la France, le Royaume-Uni et la RFA, la demande de mobilité en provenance et en direction du Danemark, de la Grèce, de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Italie et du Portugal grandit. L'équilibre géographique du programme est en voie d'amélioration entre les pays où l'enseignement est traditionnellement plus développé et les autres. Les matières les plus représentées demeurent les langues (18,4 %), l'ingénierie (12,9 %) et la gestion (12,2 %). Les demandes concernant la mobilité des enseignants, facteur de motivation essentiel à la coopération interuniversitaire ont nettement augmenté (13 %).

Le diplôme „sésame”

Erasmus progresse vers une véri-

table reconnaissance des diplômes au niveau européen. Dès 1989-1990, un nouveau système européen d'unités capitalisables et transférables dans toute la communauté (ECTS) complètera le programme. Le bagage de l'étudiant sera évalué de façon systématique à l'aide de mesures communes. Cette phase pilote démarrera la première année dans 80 départements environ et dans 5 branches : administration des affaires, histoire, chimie, médecine et les études d'ingénieur mécanicien. Cinq universités belges participent : l'U.C.L. (gestion), l'Université de Liège (chimie), la Katholieke Universiteit Leuven (ingénierie mécanique), la Rijksuniversiteit de Gand (histoire) et l'Université Libre de Bruxelles (médecine). Une équivalence sera établie entre ces programmes jusqu'en 1994-1995. Ce volet d'Erasmus permet de préparer les institutions éducatives en Europe à progressivement appliquer une proposition de Directive rendue publique le 30

juin 1988. Celle-ci prévoit un système global de reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur sanctionnant une formation de trois ans au moins.

commun dans le secteur des sciences économiques. 6 millions d'écus sont accordés de 1989 à 1992.

- (1) PETRA : programme d'action communautaire, initié en 1988, sur la formation professionnelle des jeunes et leur préparation à la vie d'adulte.
- (2) LINGUA : programme pour améliorer l'enseignement des langues étrangères. Première phase : de 1990-1994. Enveloppe financière de 250 millions d'écus.
- (3) COMETT : programme communautaire d'éducation et de formation dans le domaine des technologies. En 1987, 1.600 projets de financés pour une enveloppe globale de 360 millions d'écus. 21,5 millions d'écus ont permis de financer de nouveaux projets en 1988.
- (4) SCIENCE : programme de stimulation des échanges dans le domaine de la science.
- (5) SPES : programme pour améliorer la mobilité et le travail en